

notre avis, un trust ou un monopole privé n'est pas bon; par contre, un monopole d'État ne l'est pas plus.

Ce serait beaucoup plus simple si on faisait une enquête sur les taux de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, tant pour les appels interurbains que pour le service, qui sont trop élevés, ce qui est d'ailleurs vrai; au fait, on doit reconnaître que les taux sont trop élevés et qu'ils augmentent sans cesse.

Il est vrai que la compagnie réalise des profits, ce dont je ne suis pas jaloux. Il est tout à fait normal que les actionnaires qui ont investi du capital dans la Compagnie de Téléphone Bell du Canada en tirent des profits. Mais, comme cette société possède, à l'heure actuelle, un monopole qui lui donne un «contrôle» absolu, si vous voulez, sur tous les services interurbains ou services de téléphone dans la province et dans le pays, elle ne subit aucune «compétition», et partant, elle est maîtresse absolue de la situation.

A titre d'exemple, je vous ferai remarquer qu'il est très dispendieux de faire un appel interurbain à un endroit situé à 50 milles seulement, tandis que si vous faites un appel à un endroit très éloigné, les frais sont, pour ainsi dire, peu élevés. J'ai eu l'occasion de faire des appels téléphoniques à des endroits éloignés de 50 milles seulement, lesquels m'ont coûté \$2, soit le même prix que pour des appels de même durée à Toronto, qui est pourtant située 300 ou 400 milles plus loin.

Je considère que si cinq nouveaux directeurs sont nommés, si rien ne change au sein de la Compagnie de Téléphone Bell, nous avons certainement la responsabilité de tenir un œil bien ouvert sur les «activités» de cette société qui détient actuellement un monopole et exerce un «contrôle» absolu sur ce service.

Je serais plutôt en faveur de l'établissement d'une régie qui examinerait l'administration de la Compagnie en dehors du bureau de direction actuel, dont le nombre des directeurs va être augmenté.

L'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm s'est dit favorable à une entreprise d'État; nous en avons une d'ailleurs dans la province de Québec.

Quant à l'honorable député de Lotbinière, il s'est contredit; il a vanté l'entreprise privée, il a dit que c'était le plus beau système de production au monde.

Une voix: C'est vrai!

M. Rondeau: Et il a fini ses remarques en disant que l'étatisation de l'électricité dans la province de Québec avait été une chose très belle et très avantageuse, tant pour l'entreprise privée que pour l'État.

[M. Rondeau.]

Là-dessus, je me permets de dire qu'il a été aussi démagogue que l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm.

Monsieur le président, je suggérerais que l'administration de cette importante compagnie, à travers le Canada, soit étudiée plus à fond par le comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, lequel n'a pas eu l'occasion d'étudier ce bill. Il y aurait pourtant beaucoup de questions qui pourraient être posées aux administrateurs actuels de la compagnie. On pourrait également proposer des amendements à l'effet, par exemple, que le capital canadien de cette compagnie soit porté à 51 p. 100.

Je me demande si le bill actuel n'est pas plutôt un moyen de faire passer un semblant de «contrôle» américain aux mains de quelques nouveaux directeurs canadiens, afin d'éviter la taxe de 15 p. 100 sur les capitaux américains au Canada?

Alors, monsieur le président, j'ai soumis à votre attention ces quelques remarques dans le but de demander à la Chambre de renvoyer ce bill au comité des chemins de fer, canaux et lignes télégraphiques, afin que l'on en étudie plus à fond plusieurs aspects.

(Traduction)

M. M. J. Moreau (York-Scarborough): Monsieur l'Orateur, je suis tout surpris de voir le débat animé auquel ce simple bill a donné lieu. Je ne comprends pas pourquoi l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm s'est lancé dans une telle discussion. Je ne vois pas le rapport que l'adoption ou le rejet de ce bill peut avoir avec la nationalisation de la compagnie de téléphone Bell du Canada et je fais remarquer à l'honorable député que s'il a des idées bien arrêtées à ce sujet, l'Assemblée législative de l'Ontario ou du Québec serait l'endroit tout indiqué pour un discours de ce genre.

Les arguments qu'a présentés l'honorable député qui vient tout juste de parler, au sujet des sociétés du genre monopole, des services d'utilité publique, qui sont en fait des monopoles, présentent un certain intérêt, et je pense que plusieurs honorables députés veraient d'un assez bon œil la nationalisation d'une industrie où la concurrence est impossible. Mais, je le répète, je ne vois pas le rapport entre l'adoption ou le rejet de ce bill et la nationalisation de la compagnie de téléphone Bell du Canada.

Je me demande quels motifs poussent l'honorable député de Joliette-L'Assomption-Montcalm de prononcer un discours semblable en ce moment. J'aurais été heureux que l'honorable député se lève pour retirer les